

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

Présents : Roger VIVERT, Chantal KRAMP, Monique BLANC, Philippe GROSSIORD, Claire DORBEC, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Mickaël GAUDIN, Anne-Marie MEUNIER, Philippe OGIER, Denise PIOT, David VINCENT, Patrick GINET, Josette JASSERAND, Claude CLARON, Fabrice TARLET, Gilles ROISSE, Bernadette ARNOUX, Catherine PAILLAT

Absents : Florence PERRIN, Joëlle LUTAUD, André CLARON, Eric BALAN

Pouvoirs : Florence PERRIN donne pouvoir à Claire DORBEC, Joëlle LUTAUD donne pouvoir à Patrick GINET, André CLARON donne pouvoir à Claude CLARON, Eric BALAN donne pouvoir à Chantal KRAMP

Secrétaire de séance : Chantal KRAMP

1. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 21 juillet 2017 :

⇒ Compte-rendu adopté comme suit : Pour : 18 voix / Abstention : 4 voix / Contre : 0 voix

2. Délibérations

Délibération n°2017-038 : Modification des tarifs de la médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que les médiathèques de 8 communes de l'Ouest Lyonnais (Grézieu-la-Varenne, Vaugneray, Messimy, Pollionnay, Sainte Consorce, Marcy-l'étoile, Saint-genis-les-ollières et Thurins) vont fonctionner en réseau à partir du mois de novembre 2017.

Ce nouveau fonctionnement implique une nécessaire harmonisation des tarifs.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter les tarifs suivants pour la médiathèque de Thurins, à compter du 1^{er} novembre 2017, harmonisés pour l'ensemble des médiathèques du réseau :

Enfant (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Famille (quel que soit le nombre d'adultes sous le même toit)	10€
Demandeurs d'emploi, Bénéficiaires de minimas sociaux, Étudiants.	Gratuit ¹
Groupes (collège, écoles, IME...) Associations	Gratuit

¹Sur présentation d'un justificatif

En outre, il est précisé que pour tout nouvel adhérent au réseau, l'adhésion sera gratuite les 3 premiers mois, afin d'encourager la découverte du réseau.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve les tarifs présentés ci-dessus, en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n°2017-039 : Approbation de la charte du réseau des médiathèques et du règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle la création du réseau des médiathèques, qui va fonctionner selon une charte de fonctionnement qu'il convient d'approuver. Elle évoque notamment la constitution d'un catalogue commun ainsi que l'harmonisation des services aux publics sur le réseau.

Le règlement intérieur prévoit quant à lui les conditions d'accès à la médiathèque (accès, horaires, règles d'usages, usage des postes Internet), mais également les conditions d'inscriptions pour emprunter des documents, l'accès aux documents, le droit à l'image, et les dons.

Monsieur le Maire donne lecture de ces deux documents et demande au conseil municipal de les approuver.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, approuve la charte de fonctionnement du réseau des médiathèques ainsi que le règlement intérieur, tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

3. Questions diverses

a/ Rapport d'activités 2016 de la MJC

Un membre du conseil d'administration de la MJC vient présenter le rapport d'activités 2016 au conseil municipal. Pour rappel, la MJC fonctionne désormais sous la gouvernance d'une instance collégiale, avec 14 membres au conseil d'administration, ayant chacun leur spécificité.

En 2016, une directrice a été recrutée en la personne de Bérengère Mandaron qui effectue sa mission avec beaucoup de professionnalisme, de dynamisme et de rigueur.

Le Centre de Loisirs Intercommunal (TYM) connaît une hausse de la fréquentation ; des mini-camps, des sorties et des projets intergénérationnels sont proposés aux enfants.

Les effectifs du périscolaire et des TAP connaissent une relative stabilité.

L'Espace Jeunes a retrouvé un élan sous la houlette de Maxence VIVERT et d'une jeune stagiaire DEUST. C'est un rôle social central qui tient à cœur de la MJC.

Les activités sont nombreuses et recherchées. Plusieurs évènements sont organisés au cours d'une saison en interaction avec des publics différents. L'idée est de développer des stages découvertes, mais également des actions participatives, tout en insistant sur l'environnement et en favorisant le lien intergénérationnel. L'aspect culturel et les liens inter-structures ne sont pas oubliés.

Le bilan financier est encore déficitaire sur 2016 ; l'équipe actuelle s'évertuant de combler le passif existant. Certaines animations et/ou activités ne rapportent pas d'argent mais sont des sources d'animation pour la vie communale et ont un rôle social important, notamment auprès des jeunes.

Monsieur le Maire et Monique BLANC remercient l'équipe de la MJC pour son implication dans le rôle socio-éducatif qu'elle remplit à merveille.

b/ Rapport d'activités 2016 du SIPAG

Claire DORBEC, adjointe aux affaires sociales, présente le rapport d'activités du SIPAG (Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées). Ce rapport est consultable en mairie.

c/ Rapport d'activités 2016 du SIAHVG

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2016 du SIAHVG (Syndicat Intercommunal de la Haute vallée du Garon) qui gère le service public d'assainissement collectif et non collectif, sur le territoire de 3 communes (Messimy, Soucieu-en-Jarrest et Thurins).

Ce rapport est consultable en mairie.

d/ Rapport d'activités 2016 du SIDESOL

Philippe GROSSIORD présente le rapport d'activités du SIDESOL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais).

Ce rapport est consultable en mairie.

e/ Temps périscolaires rentrée 2018-2019

Monique BLANC, adjointe aux affaires scolaires, rappelle la réflexion qui a conduit la municipalité à conserver le rythme scolaire à 4.5 jours pour l'année scolaire 2017-2018 qui vient de débiter, et notamment le fait de ne pas modifier les éléments dans la précipitation. De fait, il était convenu que, dès ce début d'année scolaire, une réflexion serait engagée avec tous les acteurs à propos de ces rythmes scolaires.

Début octobre, Monique BLANC rencontrera les enseignants, et les partenaires de la MJC. Néanmoins, elle souhaite connaître le ressenti du conseil municipal sur le sujet.

Il faut savoir en outre que pour le fonctionnement du TYM, il faut qu'au moins les 3 communes concernées fonctionnent sur le même rythme. Par ailleurs, le coût annuel des TAP s'élève à environ 43 000 € pour la commune de Thurins.

Monsieur le Maire précise que la question de l'organisation du rythme scolaire n'est pas simple et pas isolée car elle a des incidences sur de nombreux autres aspects de la vie de famille, de la vie professionnelle des parents et professionnels ...

Le conseil municipal émet le vœu d'avoir une réflexion innovante sur ces temps périscolaires.

Fin 22h30